

Contrat d'abonnement d'entretien des chaudières Bois Bûches

NOM

PRENOM

ADRESSE

1/Prestations incluses dans le contrat d'abonnement

Une visite annuelle d'entretien programmée par nos soins

Au cours de cette visite, le prestataire exécutera les opérations suivantes :

- Nettoyage du corps de chauffe, du brûleur, de la veilleuse et de l'extracteur(si incorporé dans l'appareil)
- Vérification des pompes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire (si incorporé dans l'appareil)
- Vérification et réglages des organes de régulation intégrés à la chaudière
- Vérification des dispositifs de sécurité de l'appareil
- Ramonage des conduits de fumée

2/ Prestations non incluses dans le contrat d'abonnement

- Toutes les pièces défectueuses ou usagées quelles qu'elles soient
 - La pose de pièces fournies par le client
 - Les interventions qui pourraient être demandées par suite de l'emploi de combustibles non appropriés, ou par manque de combustible, ou par panne de secteur
 - Les réparations des avaries causées par tout incident survenu par suite de malveillance, fausse manœuvre, sinistre, inondation, incendie, et en général événement de force majeur.
 - Les interventions nécessitant la vidange de l'installation, le déplacement de la chaudière, le remplacement du corps de chauffe ou du ballon d'eau chaude sanitaire
 - La mise en marche du chauffage en début de saison ou son extinction en fin de saison
 - Le détartrage des batteries et des ballons d'eau chaude et désembouage
 - La purge des radiateurs
 - Tous travaux de plomberie ou fumisterie
- Les travaux non compris dans le présent contrat seront facturés au tarif en vigueur à la date de l'intervention
- Les travaux plus importants tels que modification ou remplacement de matériel feront l'objet d'un devis .

3/ Durée et dénonciation

Ce contrat est souscrit pour une durée d'un an à compter de la date de signature. Il est renouvelable chaque année par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois avant son échéance.

4/ Organisation des visites

Si le prestataire se déplace chez le client et que celui-ci est absent au rendez-vous, le déplacement sera facturé
La chaudière devra être éteinte depuis la veille pour permettre l'entretien. Dans le cas contraire un déplacement sera facturé.

5/Paiement

Le règlement s'effectue à l'issue de l'entretien. Une facture acquittée vous sera envoyée par mail. Le montant indiqué est susceptible d'augmenter conformément à la réglementation en vigueur.

TARIF 2024 : 185€ TTC

Fait à _____ **le** _____

Signature du client précédée de la mention lu et approuvé

Date _____ Signature _____